

## Le saviez-vous ?

Bon nombre des espèces exotiques envahissantes ont été introduites au Québec par des jardiniers amateurs, des plaisanciers et des aquariophyles. Elles se sont échappées des plates-bandes ou ont été transportées par les bateaux. Comme elles possèdent de grandes capacités d'adaptation et se reproduisent facilement, elles prolifèrent rapidement, au détriment de la faune et de la végétation indigène.

Pour en savoir plus,  
consultez ces sites Internet :

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/moule-zebre/>

[www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profils/zebramussel-moulezebre-fr.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profils/zebramussel-moulezebre-fr.html)

[http://www.memphremagog.org/FCKeditor/ckfinder/userfiles/files/Centre\\_de\\_documents/FR/rapportmz-finalv2.pdf](http://www.memphremagog.org/FCKeditor/ckfinder/userfiles/files/Centre_de_documents/FR/rapportmz-finalv2.pdf)



© Isabelle Picard, MCI

# LA MOULE ZÉBRÉE

(*Dreissena polymorpha*)



© Isabelle Picard, MCI

La présence de cette espèce envahissante peut être signalée sur le site *Sentinelles* du ministère de l'Environnement :

[www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelles.htm](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelles.htm)

Les informations suivantes doivent être inscrites :

- Nom de l'espèce
- Date de l'observation
- Grosseur de la colonie (nombre d'individus ou superficie)
- Emplacement de la colonie

Une photo doit être fournie.

Le ministère procédera à la validation de l'espèce exotique envahissante observée, puis portera le signalement sur la carte interactive.

Une espèce  
exotique  
**envahissante**

Préparé par :



455, rue MacDonald, bureau 200 | Magog (Québec) J1X 1M2  
819-843-9292 | [www.mrcmemphremagog.com](http://www.mrcmemphremagog.com)





# LA MOULE ZÉBRÉE

## QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE (EEE) ?

Une espèce est considérée exotique et envahissante lorsqu'elle a été introduite hors de son aire de répartition naturelle et que son implantation et sa propagation constituent une nuisance pour les plantes indigènes, la santé et/ou l'environnement. Une fois installées, il est presque impossible d'éliminer totalement les EEE. C'est pourquoi il est important de prévenir leur introduction et de contrôler leur propagation.

## IDENTIFICATION

La moule zébrée est un petit mollusque bivalve d'eau douce. Sa taille varie entre 0,5 et 5 cm de longueur. Sa coquille est brun foncé, habituellement zébrée de rayures blanches ou beiges. Sur une face, les rayures forment souvent, mais pas tout le temps, un petit V. Sa coquille est bombée comme une écaille de pistache, mais sa face ventrale est plane. On y trouve les filaments (byssus), qui lui permettent de se fixer sur une diversité de surfaces solides.

## NUISANCE

La moule zébrée est envahissante, et colonise rapidement les plans d'eau, au détriment des mollusques indigènes. Elle s'accroche aux surfaces dures et peut causer des dommages aux infrastructures, dont notamment les prises d'eau municipales. De plus, comme elle filtre jusqu'à 1 litre d'eau par jour pour se nourrir, cette espèce réduit la quantité de phytoplancton et de zooplancton disponible pour certains jeunes poissons, les moules indigènes et les autres invertébrés aquatiques. L'action filtrante d'une grande colonie de moules zébrées augmente la transparence de l'eau et favorise le développement de plantes aquatiques à de plus grandes profondeurs.

## PROPAGATION

Le succès de la moule zébrée est dû, entre autres, à sa productivité et à son mode de propagation. Chaque femelle adulte peut pondre de 30 000 à 1 million d'œufs par année. Lors de l'éclosion, les larves, appelées véligères, sont invisibles à l'œil nu et restent en suspension dans l'eau durant 15 à 30 jours. Cette période est particulièrement critique pour leur propagation, car les véligères peuvent être facilement transportées par les courants ou les embarcations sur de longues distances. Puis, en août, les véligères s'accrochent à une surface solide. Elle vont croître d'environ 0,1 mm par jour et deviennent alors détectables.



## PRÉVENTION

LORSQUE VOUS QUITTEZ UN PLAN D'EAU :

1. Inspecter minutieusement votre bateau, votre remorque et tout le matériel utilisé AVANT et APRÈS la pêche ou la navigation de plaisance. Loin du plan d'eau, enlevez-y la boue, les plantes, les poissons et les autres résidus visibles. Jetez-les aux ordures ménagères destinées à l'enfouissement. Portez une attention particulière à la cale, à la coque, au moteur et au vivier;
2. Vidangez toute l'eau de votre bateau;
3. Lavez le bateau, la remorque et le matériel à l'eau chaude (40°C) ou à l'aide d'une laveuse à pression (2600 psi);
4. Nettoyez votre équipement avec de l'eau chaude et savonneuse. Faites tremper les semelles en feutre de vos bottes de pêche ou tout autre matériau absorbant pendant 35 minutes dans une eau à 45°C;
5. Faites sécher votre embarcation et votre matériel au moins cinq jours avant de vous rendre sur un autre plan d'eau.